

La gazette des pêcheurs de Tulle

N°3 - 2023

Magazine de l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) « Les Pêcheurs de Tulle », association agréée par la Préfecture de la Corrèze

QUELQUES REFLEXIONS

Après un été caniculaire et une fermeture anticipée de la pêche en première catégorie (décidée par la Préfecture) nous ne pouvons qu'être inquiets sur l'avenir des populations de poissons typiques de ces cours d'eau et notamment la truite.

Les causes et solutions à apporter au changement climatique sont maintenant connues de tous et dépassent largement le champ d'action de notre association. Pour autant les pêcheurs sont des sentinelles présentes au bord de l'eau et doivent assumer de tirer la sonnette d'alarme sur l'état de nos cours d'eau. Ils doivent aussi être écoutés.

On s'aperçoit que c'est la température de l'eau qui décide de tout, plus que les débits faibles. Toutes les causes locales de réchauffement de l'eau doivent donc être examinées. C'est pourquoi avec la fédération nous équipons certaines portions de cours d'eau d'enregistreurs de températures

(sondes thermiques). On peut déjà constater que sur certains cours d'eau c'est l'assainissement qui réchauffe la rivière. Sur d'autres secteurs c'est la présence de plans d'eau (par ex 30° relevés à l'aval de Pontcharral).

On constate aussi que certains cours d'eau gardent un débit et une température corrects comme par exemple la Céronne ou la Bourrette.

Cette année nous allons nous attacher aux éclusées de la centrale de Bar. Nous vous tiendrons au courant et en parlerons à l'AG.

DES NOUVELLES DE NOS COURS D'EAU

Reproduction naturelle de la truite

Une bonne nouvelle : les pêches électriques réalisées cet été ont montré de très bonnes densités de truitelles de l'année (5 à 8 cm environ) sauf....... sur certains cours d'eau. Citons par exemple la Montane aval, victime de pollutions chimiques en 2012, 2015 et 2018. Heureusement les poissons bougent pour coloniser les secteurs moins peuplés, à condition qu'ils puissent circuler facilement.

Travaux

Les travaux prévus sur la Corrèze à Bourbacoup n'ont encore pas pu être réalisés. Il s'agit de mettre des blocs dans le lit et en berges pour constituer des abris pour les poissons. La préparation du chantier avait pourtant bien commencé par le dégagement de vieux grillages devenus inutiles. Mais la livraison des blocs prévus n'a pas pu être effective. Nous y travaillons avec Tulle-Agglo. En 2023 ?

Pour tout savoir sur le même type d'aménagement déjà réalisés sur le site de l'ancien camping http://www.lespecheursdetulle.fr/travaux-a-lancien-camping-de-tulle/

 Nous avons profité de travaux de consolidation d'un bâtiment de l'ESAT du moulin du soleil pour réaliser des enrochements destinés à créer des caches pour les poissons.
Ces travaux ont été réalisés en étroite collaboration avec la fédération.



Vue en cours de chantier

 D'importants travaux d'enlèvement d'encombres ont à nouveau eu lieu dans le lit du ruisseau de Chadon, seul affluent intéressant pour la reproduction de la Montane basse.

Ces travaux ont été financés cette année par la fédération.

Pêches électriques

Corrèze à Tulle dans le cadre du suivi de la renaturation – Montane amont Condaillac.-Montane moulin du soleil - Menaude à Menaud - Vimbelle aux Barbières

Tous les compte-rendus sont disponibles sur demande auprès du Président (tél :05 55 21 39 17)

Les premières analyses de pêche électriques de suivi réalisées dans Tulle montrent une augmentation des densités de toutes les espèces aimant le courant sauf......la truite.

Quelles sont les causes de cette situation ? Nous en parlons régulièrement avec les chargés de mission de la fédération Gaylord Manière et Stéphane Petitjean



Lamproies de Planer

Alevinage

Des alevinages en œufs de truite fario et alevins à résorption de vésicule ont eu lieu sur des cours d'eau qui ne sont pas en gestion patrimoniale et dont les populations sont perturbées.

Commission salmonidés

Un groupe de travail s'est mis en place au niveau fédéral pour proposer des mesures de protection des salmonidés. Le code de l'environnement nous laisse peu de latitude pour faire évoluer la réglementation (quota journalier et taille uniquement). Un questionnaire destiné aux adhérents est en cours de préparation. Nous pensons aussi à un outil d'information sur la vie de la truite et sa croissance. Vous aurez des nouvelles dans l'année.

NOTRE ETANG DU PREMELOU

Commune de Saint Clément, près de Chanteix, entre la Geneste. et les Rivières

Un empoissonnement important en gardons et tanches (500 kg) a été réalisé cet automne. Des nouvelles tables de pique-nique ont été installées.

Les tarifs 2023

Journalières : 5€

· Annuelle Adhérents AAPPMA Corrèze: 35€

Annuelle Non Adhérents AAPPMA: 45€

cartes sont à prendre sur place auprès des gardes. Seule la carte annuelle permet de pêcher tous les jours en période d'ouverture et de pêcher toute l'année les week end et les jours fériés. Le règlement complet est affiché à l'entrée du site.

ANIMATION PECHE ET CONNAISSANCE DES MILIEUX AQUATIQUES AUPRES DES SCOLAIRES

Cette année scolaire a été marquée par de fortes demandes de la part des écoles du secteur. 17 classes représentant un effectif de 326 élèves ont bénéficié de ce type d'animation financée à 50% par l'AAPPMA.

Nous avons décidé de reconduire cette action pour l'année scolaire 2022-2023.



La loche franche

Peu connue des pêcheurs la loche est un petit poisson de la zone à truite. Elle affectionne les cours d'eau frais et oxygénés.. Elle se cache sous les pierres et fouille le fond grâce à ses six barbillons pour se nourrir de petits animaux. Son activité est plutôt nocturne.

La loche est très sensible à la pollution des sédiments et se révèle être un bio indicateur important de qualité du milieu.



CARTES 2023

L'AAPPMA de Tulle a décidé de maintenir la gratuité pour la carte « Découverte moins de 12 ans » Faites en profiter vos enfants.

Nouveaux tarifs 2023 Carte complète : 105 €

Si vous ne pêchez qu'en Corrèze vous pouvez prendre la carte à 80€.

Carte découverte femme : 36€ Carte personne mineure :22€

Moins de 12 ans : 7€ (remboursée par l'AAPPMA)

Assemblée générale Dimanche 5 mars 2023 CCS de Tulle 9H 30

RETOUR SUR

LES AFFAIRES

DE

POLLUTIONS

Pollution de la Corrèze en 2017 à l'Auzelou par déversement de chlore au niveau de la piscine. Décision du Parquet : composition pénale (alternative aux poursuites devant un tribunal par paiement d'une amende) – nous poursuivons au civil avec la Fédération et espérons trouver une issue favorable en 2023.

Pollution de la Montane en 2018 :

L'entreprise a été relaxée. Le parquet a fait appel et une audience aura lieu à la cour d'appel de Limoges. Nous serons présents.

Pollution du ruisseau de Sérézat, affluent de la Bourette en 2020 : les trois prévenus ont été relaxés.

Pollution de la Donnette en 2022 : notre association a déposé plainte et nous sommes dans l'attente de la décision du Parquet.

En cas de pollution, prévenir au plus vite :

- L'Office Français pour la Biodiversité : 05 55 20 85 78
- M. Eric Jammot, service garderie fédérale : 06 82 54 85
- La Gendarmerie: 05 55 21 51 11